

Orientation 1 L'inclusion des jeunes en situation de handicap dans l'emploi en Occitanie

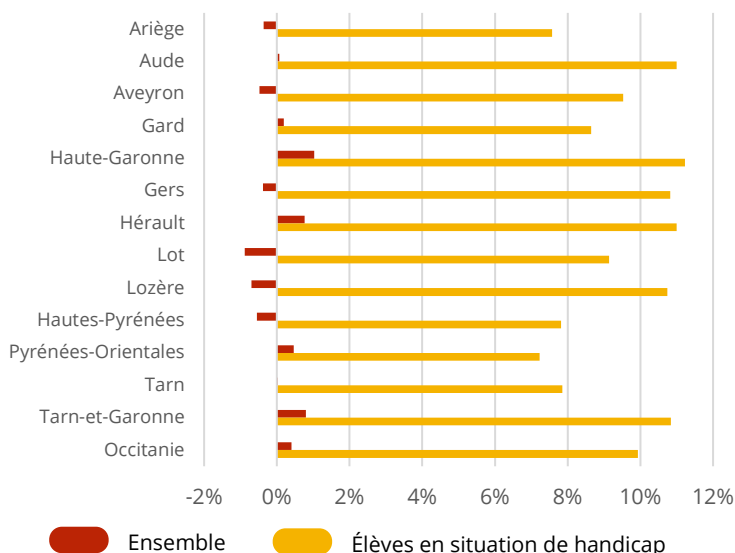
Les jeunes en situation de handicap scolarisés

Le nombre d'apprenants en formation initiale est globalement stable depuis quelques années en Occitanie¹, à un peu moins de 1,3 million. Cependant, la dynamique n'est pas la même selon les différentes classes d'âge. Ainsi, les effectifs du 1^{er} degré sont orientés à la baisse depuis quatre ans, la quasi-totalité des départements étant concernés (à l'exception des Pyrénées-Orientales et de l'Ariège). Dans le même temps, un plafonnement se dessine dans le 2nd degré sur l'ensemble des territoires. Enfin, l'enseignement supérieur affiche une baisse du nombre d'apprenants à la rentrée 2023 pour la deuxième année consécutive, phénomène également observé au niveau national.

En parallèle à ces mouvements d'ensemble, la situation concernant la scolarisation des jeunes en situation de handicap continue d'évoluer, en particulier en Occitanie. Sur les seuls 1^{er} et 2nd degrés, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire a été multiplié par cinq entre 2006 et 2022, approchant désormais 50 000, soit une progression annuelle moyenne de 10 %. La hausse a été particulièrement prononcée en Haute-Garonne, dans l'Hérault et dans l'Aude, tandis qu'elle était plus limitée dans l'Ariège et les Pyrénées-Orientales.

Évolution annuelle moyenne 2006-2022 du nombre d'élèves dans les 1^{er} et 2nd degrés

Source : Académies de Toulouse et Montpellier - Traitement Carif-Oref Occitanie



Au niveau régional, l'accroissement a été nettement plus marqué dans le 2nd degré, puisque le nombre d'élèves concernés a été multiplié par 10 sur la période, contre une multiplication par 3 pour le 1^{er} degré. Ce mouvement se retrouve dans l'ensemble des départements de façon tendancielle, les plus petits territoires pouvant enregistrer des fluctuations annuelles plus ou moins marquées.

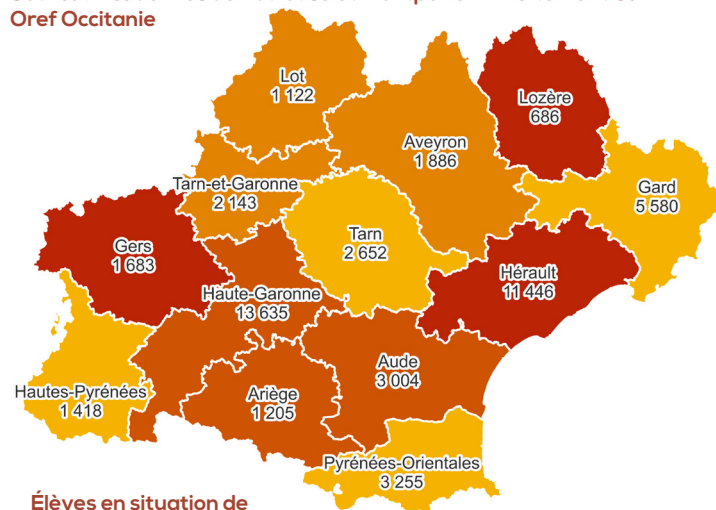
¹ Voir [Portrait socioéconomique de l'Occitanie 2023](#), Carif-Oref Occitanie.

Par conséquent, la proportion d'élèves en situation de handicap en Occitanie s'inscrit à 49,6 pour 1 000 à la rentrée 2022 (+ 4 points sur un an et + 30 points en dix ans), contre 35,9 pour la France. Elle est portée par l'évolution de la situation dans le 1^{er} degré (à 45,5 pour 1 000, soit + 3,2 points sur un an et + 13,5 points sur dix ans) mais surtout dans le 2nd degré (à 54,2 pour 1 000, soit + 4,8 points sur un an et + 38 points sur dix ans).

Si les résultats par département sont hétérogènes, la tendance reste à l'amélioration du ratio sur tous les territoires, que ce soit dans le 1^{er} ou le 2nd degré, dans le secteur public ou le secteur privé.

Élèves du primaire et du secondaire en situation de handicap par département en 2022

Source : Académies de Toulouse et Montpellier - Traitement Carif-Oref Occitanie



Élèves en situation de handicap pour 1 000 élèves par département



Par type d'établissement, si le nombre de jeunes en situation de handicap a augmenté globalement partout, un certain rééquilibrage a été réalisé. En 2022, 40 % des élèves concernés sont en Élémentaire (- 9 points en sept ans), 35 % en Collège (+ 5 points), suivis par les Lycées (11 %, + 4 points, portés par les LP), les Maternelles (8 %, - 1 point) et les SEGPA (5 %, stable).

Ce mouvement se retrouve une nouvelle fois dans l'ensemble des territoires, de façon plus ou moins prononcée.

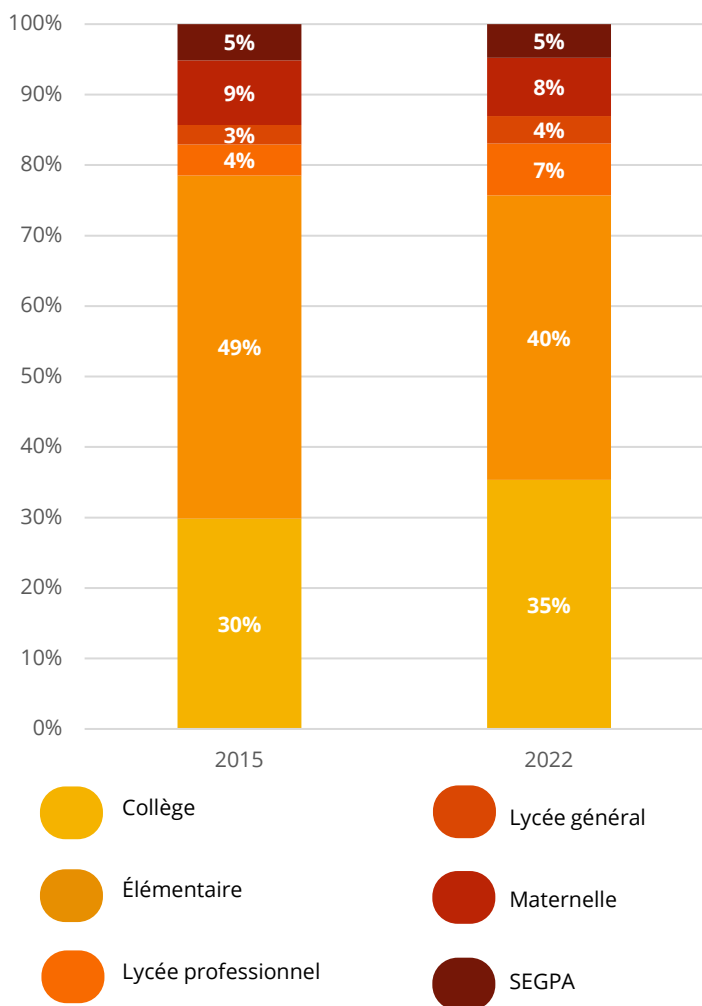
Parmi les près de 50 000 jeunes en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire, environ 11 200 le sont avec l'appui d'une Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) à la rentrée 2022, soit 22 %. Le secteur public accueille la quasi-totalité de ces jeunes. Cette proportion est relativement stable sur les sept dernières années. Par département, la situation est néanmoins contrastée, puisque la proportion s'échelonne entre 18 % dans l'Hérault et 34 % dans l'Aveyron.

Par niveau, l'accompagnement est majoritairement réalisé auprès des jeunes dans le 2nd degré (notamment le collège), comme c'est le cas depuis 2020. Auparavant, le 1^{er} degré concentrait la plus grande part des accompagnements (58 % contre 42 % en 2015), la situation s'inversant progressivement au fil des ans.

Pour ce qui concerne l'enseignement agricole, le nombre d'élèves en situation de handicap a fortement progressé entre 2022 et 2023 (+ 55 %) selon la DRAAF Occitanie, s'élevant désormais à 1 260 jeunes. Cela représente 7,5 % des effectifs scolarisés (+ 2,7 points sur un an), proportion qui s'inscrit entre 2,7 % dans l'Aveyron et 12,5 % dans l'Hérault.

Répartition des élèves en situation de handicap par établissement

Source : Académies de Toulouse et Montpellier - Traitement Carif-Oref Occitanie



Dans l'enseignement supérieur, les Schémas directeurs pluriannuels du handicap (qui reflètent exclusivement la situation dans certaines universités) laissent également entrevoir une forte progression du nombre d'étudiants en situation de handicap inscrits. La hausse est ainsi particulièrement marquée à l'université Paul Sabatier de Toulouse (+ 10 % par an en moyenne entre 2009 et 2022) et à l'université Jean Jaurès de Toulouse (+ 16 % en moyenne annuelle entre 2015 et 2020). Un plafonnement se dessine à l'université Paul Valéry de Montpellier après plusieurs années de forte augmentation (+ 6 % en moyenne annuelle entre 2018 et 2022).

Ce mouvement tient essentiellement à l'accroissement du nombre d'étudiants en situation de handicap inscrits en licence et dans une moindre mesure en master. En effet, ils ne représentent qu'une proportion marginale du nombre de doctorants depuis plusieurs années.

Les jeunes accompagnés en milieu médico-éducatif et spécialisé

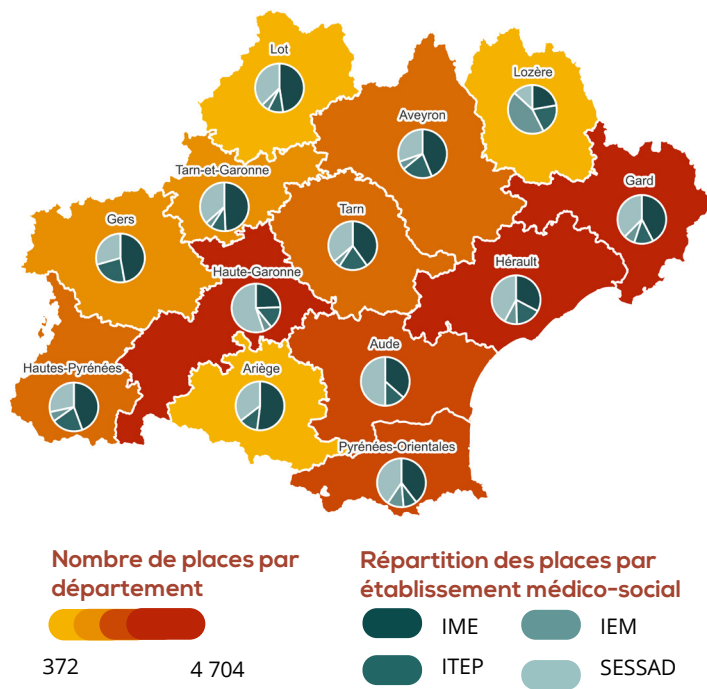
L'offre de service pour l'accompagnement médico-éducatif et spécialisé progresse ces dernières années en Occitanie. Ainsi, 459 établissements (IME, ITEP, IEM et SESSAD) sont recensés dans la région fin 2022, soit 34 de plus qu'en 2021. Cet accroissement est observé dans la quasi-totalité des départements, notamment dans le Gard (73 établissements, + 18 en deux ans) et la Lozère (13 établissements, + 5).

Ce mouvement est essentiellement lié à la hausse du nombre d'Instituts médico-éducatifs (IME) et de Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) sur l'ensemble des territoires, tandis que le nombre d'Instituts d'éducation motrice (IEM) et d'Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) est resté globalement stable.

Du fait de l'augmentation du nombre de structures, le nombre de places installées s'inscrit également en hausse (15 885 fin 2022, + 24 % sur deux ans) dans l'ensemble des départements, soutenu par la forte progression enregistrée entre 2021 et 2022 (+ 20 %).

Nombre d'établissements médico-sociaux pour les enfants et adolescents en situation de handicap et répartition des places par type d'établissement en 2022

Source : CREAI-ORS Occitanie - Traitement Carif-Oref Occitanie



Les SESSAD concentrent 43 % des places installées dans la région, suivis par les IME (36 %), les ITEP (15 %) et les IEM (7 %). Si le nombre de places en SESSAD affiche la plus forte progression dans la quasi-totalité des départements, les IME demeurent les structures les plus développées dans la majorité des territoires.

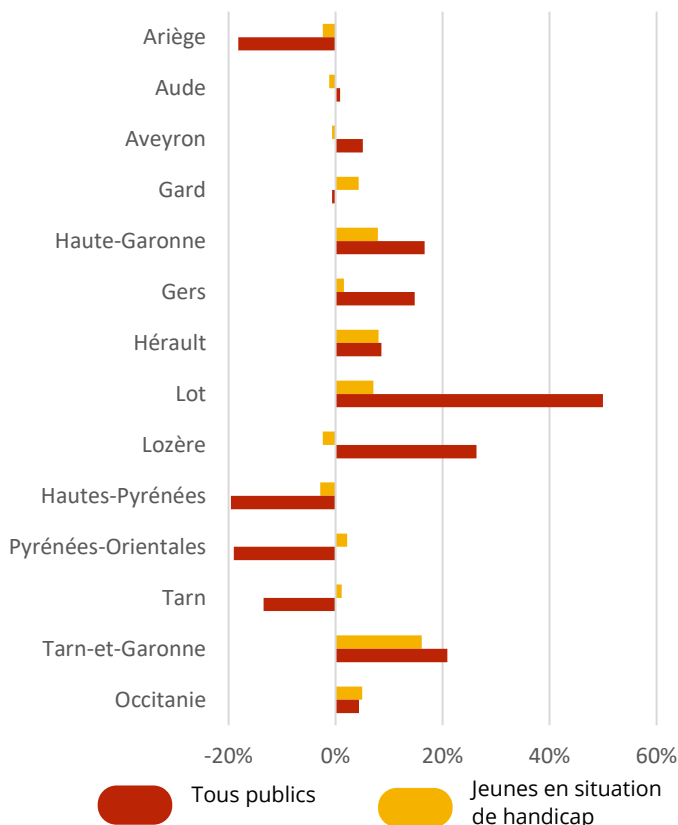
Les jeunes accompagnés par les Missions locales

En 2023, les Missions locales ont accueilli 42 600 nouveaux jeunes en Occitanie (+ 5 % sur un an). La progression concerne huit départements, dont le Tarn-et-Garonne (+ 16 %), l'Hérault (+ 8 %) et la Haute-Garonne (+ 8 %) tandis qu'une baisse modérée a été observée sur les autres territoires.

Dans le même temps, le nombre de jeunes ayant une Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ayant été accueillis pour la première fois a augmenté à un rythme comparable : + 4 %, à 1 739. La hausse a été particulièrement dynamique dans le Lot (+ 50 %), la Lozère et le Tarn-et-Garonne (+ 26 et + 21 %). Un repli marqué a en revanche été observé dans les Hautes-Pyrénées (- 20 %), les Pyrénées-Orientales (- 19 %) et l'Ariège (- 18 %).

Évolution annuelle des premiers accueils entre 2022 et 2023

Source : ARML - Traitement Carif-Oref Occitanie



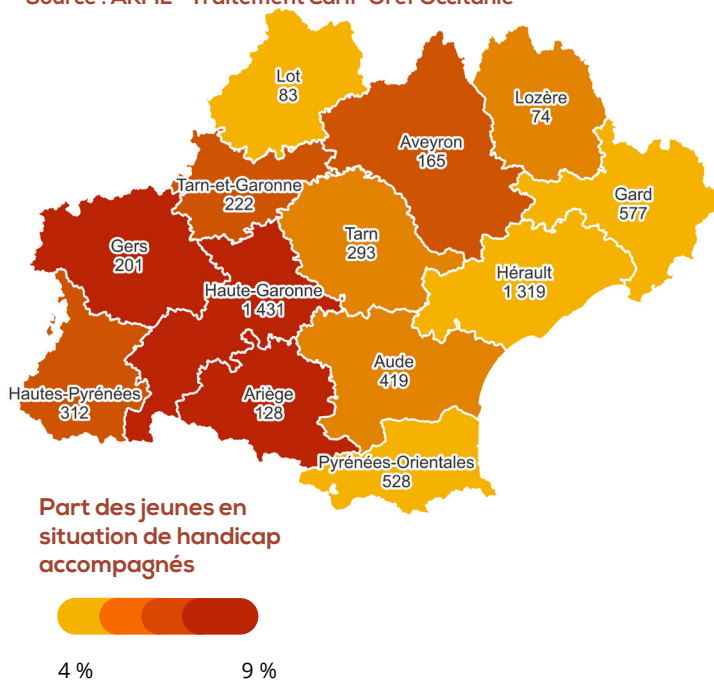
Les jeunes en situation de handicap représentent désormais 4 % des nouveaux accueils (stable sur un an), la proportion s'inscrivant entre 3 et 7 % au niveau départemental.

La répartition territoriale des premiers accueils est relativement proche entre l'ensemble des jeunes et ceux en situation de handicap, à l'exception d'une surreprésentation de ces derniers en Haute-Garonne et d'une sous-représentation dans le Gard et les Pyrénées-Orientales.

Au total, près de 110 900 jeunes sont accompagnés par les Missions locales en Occitanie (- 1 % sur un an), résultat en baisse dans la majorité des départements. Le recul atteint jusqu'à 14 % dans l'Ariège et 6 % dans l'Aude et l'Aveyron. En parallèle, la hausse la plus importante ressort dans l'Hérault (+ 9 %), suivi par le Tarn-et-Garonne (+ 4 %) et la Haute-Garonne (+ 2 %). Pour ce qui concerne les jeunes en situation de handicap, la situation est tout autre. En effet, leur nombre approche désormais 5 800 (+ 9 %), l'évolution s'échelonnant entre - 4 % dans l'Ariège et + 21 % dans le Tarn-et-Garonne. Par conséquent, ils représentent 5 % des jeunes accompagnés (+ 0,5 point sur un an), avec un point bas de 4 % dans le Lot et un record de 9 % dans le Gers.

Part et nombre de jeunes en situation de handicap accompagnés par les Missions locales par département

Source : ARML - Traitement Carif-Oref Occitanie



Orientation 1 : L'inclusion des jeunes en situation de handicap dans l'emploi